

SOUTIEN À LA RÉDACTION OU À LA RÉVISION D'UNE POLITIQUE D'INCLUSION DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Ce document vise à soutenir les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) dans la rédaction ou la révision d'une politique d'inclusion.

La politique d'inclusion du SGEE confirme sa volonté que tous les enfants vivent des expériences inclusives dans leur milieu. Elle permet aussi de circonscrire les actions porteuses et de les faire connaître à tous : travailleuses, parents et partenaires.

Schéma Expérience inclusive de l'enfant au SGEE¹



Marche à suivre proposée pour rédiger ou mettre à jour une politique d'inclusion

1. Réfléchir en équipe aux principes de l'inclusion et à la manière d'offrir à l'enfant une expérience inclusive en répondant aux questions proposées dans les différentes sections de ce document (les documents seront déposés sur notre site web et après, nous pourrons inclure le lien.).
2. Former un sous-comité du conseil d'administration (CA) pour écrire ou modifier la politique selon les réflexions sur les enjeux et les principes discutés.

¹Inspirée de la qualité des expériences vécues par l'enfant et d'un schéma tiré du document POUR UNE EXPÉRIENCE DE LOISIR INCLUSIVE, Hélène Carbonneau, Ph. D. Laboratoire loisir et vie communautaire, Université du Québec à Trois-Rivières en collaboration avec Roger Cantin, CIRRIIS et Marc St-Onge, AQLPH.

3. Présenter la politique pour adoption lors d'une rencontre du CA
4. S'assurer que les autres procédures, pratiques et politiques du SGEE, en particulier celle sur l'expulsion, concordent avec la politique d'inclusion adoptée. Faire des modifications à ces documents, s'il y a lieu.

Structure du document

Pour vous y retrouver facilement, les sections sont rédigées sous la même forme :

- Introduction du sujet sous chaque titre
- Questions pour soutenir la réflexion
- Exemples d'énoncés
- Suggestions d'outils, de vidéos de sensibilisation ou autre, lorsque disponibles

LA POLITIQUE D'INCLUSION

Page de présentation

Logo, titre et date d'adoption ou de modification de la politique par CA du SGEE.

Introduction

Selon la réalité du SGEE, cette section peut comprendre trois sous-thèmes. Voici des exemples de ce qui pourrait se trouver dans chacun des sous-thèmes.

1. *Sur quels fondements repose la politique d'inclusion ?*
 - Les **fondements** sont les éléments qui justifient que le SGEE se dote d'une telle politique.
 - Mission éducative et sociale, égalité des chances, etc.
 - Priorité d'admission du SGEE à des enfants ayant des besoins de soutien particulier ou vivant en contexte de vulnérabilité
 - Historique du SGEE en lien avec l'inclusion
 - Droits des enfants
 - Etc.
 - Exemple d'énoncé : L'égalité des chances est un droit fondamental des enfants, garanti par la Charte des droits et libertés de la personne. Afin de remplir sa mission, le SGEE doit, entre autres, favoriser l'égalité des chances et contribuer à la socialisation des enfants.
2. *À qui s'adresse la politique ?*
 - Employées, parents, membres du CA
 - Aux partenaires du SGEE
 - S'applique à tous les enfants qui fréquentent le SGEE

3. Quel est le but ou l'objectif général de la politique d'inclusion ?

Qu'est-ce que le SGEE désire faire avec cette politique? Que vise-t-il?

Exemple d'énoncé : Cette politique vise à (...) mettre en place des conditions favorables pour que les enfants, ayant des besoins de soutien particulier, qu'ils aient ou non un diagnostic, se développent à leur plein potentiel.

Définitions

Les définitions inscrites dans cette partie du document permettent aux lecteurs de se doter d'un langage commun et d'avoir la même compréhension d'un mot. Cette section se veut succincte et ne devrait comprendre que les définitions principales.

Quelles définitions est-il nécessaire d'inclure dans la politique afin d'assurer un langage commun et une même compréhension des mots essentiels?

Voici des exemples de définitions pouvant s'y trouver : ou (les documents seront déposés sur notre site web et après, nous pourrons inclure le lien)

Inclusion²

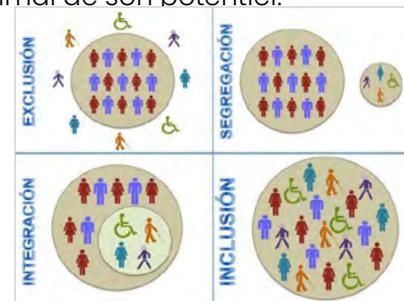
Ensemble des moyens utilisés pour que tous les enfants puissent contribuer aux activités et à la vie du groupe tout en développant leur plein potentiel ainsi que leur appartenance au groupe.

Enfant présentant des besoins de soutien particulier³

Enfant présentant des caractéristiques variées, ponctuelles ou permanentes, pouvant avoir besoin de mesures particulières ou de soutien supplémentaire pour réduire ou éliminer les obstacles à ses apprentissages et au développement maximal de son potentiel.

Concepts d'inclusion, d'intégration, de ségrégation et d'exclusion⁴

Le schéma suivant permet de comprendre les différences entre ces concepts.



Autres définitions

Si vous ressentez le besoin d'ajouter d'autres définitions, il pourrait être préférable de faire un lexique en annexe de la politique.

Effets positifs de l'inclusion

Quels sont les effets positifs de l'inclusion d'enfants présentant des besoins de soutien particulier dans votre SGEE ?

Il existe de nombreux avantages et d'effet domino à l'inclusion de ces enfants dans le SGEE. Voici, pour démarrer les discussions avec l'équipe, une liste non exhaustive d'effets positifs.

²Source Projet Carrick, AQCPÉ

³Idem

⁴<https://www.francoisourd.com/photo/comprendre-le-terme-inclusion>

Exemples d'effets positifs	
ENFANT	<p>Sentiment d'appartenance Milieu stimulant qui permet de développer son potentiel Expériences socialisantes Transition scolaire facilitée Etc.</p>
TOUS LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES	<p>Connaissance de la réalité d'autres enfants et de leur famille Acceptation de la différence Respect mutuel Entraide, coopération Etc.</p>
LES FAMILLES DES ENFANTS AYANT BESOIN D'UN SOUTIEN PARTICULIER	<p>Se sentent accueillies et respectées L'accès au SGEE peut leur permettre de conserver leur emploi, d'avoir du répit, etc. Création d'un réseau de soutien élargi (social, entraide, ressources, diminution de l'isolement, etc.) Échanges avec le personnel sur les défis de leur enfant Etc.</p>
Professionnels du SGEE	<p>Favorise un environnement de travail positif dans l'acceptation des différences Augmente les habiletés d'inclusion auprès de tous les types d'enfants Encourage la collaboration et l'entraide entre les membres de l'équipe Collaboration et échanges d'expertise avec les parents et les différents professionnels impliqués auprès de l'enfant Etc.</p>

Responsabilités de chacun

Cette section a une grande importance, car elle permet de bien connaître son rôle dans l'inclusion et ses responsabilités en tant que SGEE. Les SGEE sont collés à leur triple mission éducative et y rester fidèle leur évite de prendre des responsabilités qui ne leur appartiennent pas. Afin d'éviter des impairs, le SGEE informe les parents et les partenaires de sa mission, de ses rôles et de ses responsabilités ainsi que de ses politiques et de son fonctionnement.

Aussi, l'inclusion repose sur une responsabilité partagée par les différents adultes autour de l'enfant : membres du CA, DG, DGA, conseillère pédagogique, éducatrice spécialisée, éducatrice, RSGE, parents, professionnels externes, etc. Le respect des rôles et des responsabilités de chacun assure une cohérence et une complémentarité de l'action ainsi que la qualité des services offerts, car ceux-ci sont dispensés par les professionnels qualifiés pour les donner.

À noter que le contexte d'un SGEE diffère de celui des autres partenaires au dossier de l'enfant. Il est le seul où l'accompagnement de l'enfant se fait :

- En contexte de groupe
- Dans un des milieux de vie de l'enfant
- En continuité; plusieurs heures par jour, durant plusieurs années

Grâce à ces particularités, le SGEE est souvent le partenaire qui connaît le mieux l'enfant, après ses parents. L'impact qu'il peut avoir sur la vie d'un enfant ayant des besoins de soutien particulier est donc considérable et unique.

Ci-après (ou [lien web](#)) sont illustrées quelques responsabilités dévolues à différents adultes qui entourent l'enfant. Cette section sera adaptée à la réalité du SGEE et aux ressources humaines disponibles.

Les parents ou les tuteurs

« Les parents, premiers éducateurs de l'enfant »⁵

Quelles responsabilités du parent ou du tuteur devraient apparaître dans votre politique?

Considérant leur lien d'attachement unique et leur connaissance de l'enfant et de son historique de soins, la communication et le partenariat avec les parents sont essentiels pour faciliter l'inclusion de l'enfant au SGEE. Ils ont la responsabilité, entre autres, de :

- Communiquer au SGEE les informations pertinentes sur leur enfant (diète, habitudes, soins, médicaments, goûts, préférences, information contenue dans les rapports de spécialistes, etc.)
- Collaborer avec le SGEE afin de faciliter l'inclusion et le bien-être de leur enfant.
- Mettre en relation, s'il y a lieu, les intervenants et professionnels qui travaillent avec l'enfant.
- Etc.

L'éducatrice/RSGE

Quelles responsabilités de l'éducatrice/RSGE devraient apparaître dans votre politique?

Y a-t-il d'autres types d'employés du SGEE qui portent des responsabilités dans l'inclusion d'un enfant? Quelles sont ces responsabilités?

L'éducatrice/RSGE a un rôle central à jouer dans l'inclusion de l'enfant. C'est elle qui assure à l'enfant un soutien quotidien, des expériences inclusives et un lien affectif. Elle :

- Met en œuvre des pratiques favorisant l'inclusion
- Adapte l'environnement, le matériel et les activités en fonction des besoins et des capacités de l'enfant, dans la mesure du possible
- Communique aux parents toute information pertinente sur le vécu de l'enfant en SGEE

⁵Accueillir la petite enfance, programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance, gouvernement du Québec, 2019, p.66

- Soutient la relation de partenariat avec les parents
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan de soutien (plan interne du SGEE) de l'enfant
- Collabore avec les intervenants et les professionnels qui travaillent avec l'enfant
- Etc.

La direction

Quelles responsabilités de la direction devraient apparaître dans votre politique?

Le rôle et les responsabilités de la direction ont trait à la qualité des services offerts, la supervision et l'accompagnement du personnel dans l'inclusion. La direction :

- Assure le développement professionnel (plan de développement, accompagnement, suivis, etc.)
- Planifie les ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires au bon fonctionnement de l'inclusion (adaptation du matériel pour optimiser la participation de l'enfant, obtention de subventions, etc.)
- Convoque, au besoin, des rencontres avec les parents et les différents intervenants ou professionnels pour définir une action concertée visant la réussite de l'inclusion et le maintien de l'enfant au SGEE
- Est responsable d'appliquer la trajectoire de services dans le SGEE
- Etc.

Du conseil d'administration

Quelles responsabilités du conseil d'administration devraient apparaître dans votre politique?

Le CA joue un rôle politique et décisionnel au SGEE, entre autres, il :

- Adopte la présente politique
- Entérine les recommandations de soutenir l'inclusion d'un enfant ou de mettre fin à une entente de service
- Etc.

Les partenaires

Quelles responsabilités des partenaires devraient apparaître dans votre politique?

Les partenaires, souvent des professionnels de la santé, réalisent des interventions de façon individualisée auprès de l'enfant. Ils ont la responsabilité :

- D'établir un diagnostic
- D'offrir des services spécialisés à l'enfant et à ses parents
- D'élaborer et de coordonner un plan d'intervention individualisé (PSI)
- D'émettre des recommandations ou des avis...
- Etc.

Principes directeurs

Les principes directeurs sont un ensemble d'énoncés qui encadrent les façons de faire et qui indiquent la ligne de conduite à suivre. Le respect de ces principes contribue à ce que l'inclusion se passe bien pour l'enfant, ses parents et le personnel du SGEE.

Quels principes sont essentiels à considérer pour assurer des expériences d'inclusion harmonieuses dans le SGEE?

Voici quelques exemples de principes pouvant figurer dans la politique d'inclusion :

- L'accès au SGEE est facilité pour tous les enfants.
- (Priorité d'admission, réserver un pourcentage des places disponibles, capacité d'accueil/allocations, etc.)
- Le SGEE s'appuie sur une trajectoire de services structurés.
- L'intérêt de l'enfant, son rythme et son unicité sont respectés (approche pédagogique flexible, axée sur les besoins et la réalité de l'enfant, etc.).
- Les parents ou les tuteurs de l'enfant sont les premiers responsables de celui-ci. Le SGEE développe un partenariat et maintient des échanges harmonieux avec eux.
- L'ensemble de l'équipe est impliqué dans le processus d'inclusion.
- Le rôle et les responsabilités du SGEE et des différents partenaires sont respectés pour soutenir la complémentarité des missions et des actions auprès de l'enfant et de sa famille.
- Le personnel est accompagné, outillé et formé à l'inclusion. Ce soutien est essentiel pour que l'inclusion soit une réussite.
- Le SGEE s'engage à protéger la confidentialité des informations relatives à l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. L'autorisation des parents est demandée pour toute transmission d'informations aux partenaires. Le SGEE se réfère à sa politique de confidentialité ou de protection des renseignements confidentiels.
- Le personnel communique avec les parents ou les tuteurs de façons diverses et adaptées à leurs réalités. (rencontre de suivi, rendez-vous téléphonique ou TEAMS, courriels, notes, etc.)
- Etc.

L'inclusion au quotidien

Trajectoire de services au SGEE

La trajectoire de services regroupe l'ensemble des étapes à suivre, les actions et les moyens qui favorisent l'inclusion de l'enfant, qu'il ait ou non un diagnostic, dès la réception de la demande au SGEE. Elle informe le personnel des actions à prendre à chaque étape.

Elle vise à structurer la réponse aux besoins des enfants dans leur évolution et à faciliter leur maintien au SGEE jusqu'à leur entrée à l'école. Le SGEE profite de l'occasion pour réfléchir aux outils qu'il rendra disponibles au personnel lors des différentes étapes de la trajectoire.

Quelles étapes avez-vous identifiées dans votre trajectoire de services ?

Qu'a-t-on besoin de planifier pour assurer l'inclusion de l'enfant ?

(ressources, espace de vie, matériel requis, outils de communication, type de soutien et fréquence, équilibre de la composition des groupes, etc.)

Selon les besoins de l'enfant, il existe des leviers financiers pour le SGEE. Quand et comment s'insèrent-ils dans la trajectoire ? ([lien web](#) éventuel vers tableau)

Quels sont les moyens organisationnels à identifier ?

- Avant l'accueil de l'enfant au SGEE (vision de l'inclusion, accessibilité, analyse des dossiers, achat de matériel, références/livres/sites web, etc.)
- Pendant son parcours au SGEE (échange d'information avec les intervenants [personnel, parents, partenaires], observation et planification, accompagnement et formation, outils de cueillette d'information, etc.)
- En préparation de son passage au réseau scolaire (outils de transition, partenariat avec le réseau scolaire, accompagnement du groupe, document préparatoire pour les parents ou les éducatrices, etc.)
- Exemple de trajectoire ([lien web](#))

La procédure d'accueil

Les premiers contacts avec la famille et l'enfant, ainsi que les premières impressions qu'ils se feront du SGEE sont à soigner.

Quelles sont les procédures et les attitudes qui assurent une première expérience inclusive pour la famille ? Pour l'enfant ? Quelques questions à se poser :

- Quel savoir-être veut-on promouvoir (écoute, patience, adaptabilité, ouverture, transparence, etc.) ?
- Quand et comment se déroule la première visite au SGEE ? Quels sujets sont abordés ?
- Quand et comment fait-on des suivis avec les professionnels externes actifs auprès de l'enfant ?
- Comment se passera le premier mois de l'enfant au SGEE ? Quelle est sa séquence d'accueil (entrée progressive, accompagnement, etc.) ?
- Comment s'assure-t-on de respecter le rythme de l'enfant ?
- Comment assurer le partenariat avec les parents ?
- (échanger avec les parents sur les rôles de chacun, développer leur sentiment d'appartenance, valoriser leur rôle dans l'inclusion de l'enfant, etc.)
- Etc.

Les pratiques éducatives inclusives

Des pratiques éducatives inclusives permettent de répondre aux besoins de tous les enfants afin qu'ils participent activement à la vie du SGEE. L'expérience inclusive des enfants se découpe en trois volets : avoir accès, comprendre et s'engager, être en relation.

À cet effet, voici quelques questions à se poser :

Quelles sont les pratiques et attitudes du personnel qui assurent à l'enfant des interactions positives et lui permettent de développer des relations significatives avec les enfants et les adultes au SGEE ?

Valoriser les forces de l'enfant, encourager l'entraide et la coopération entre les enfants, soutenir les habiletés sociales, offrir aux enfants des modes de communication diversifiés (pictogrammes, repères tactiles, gestes, paroles, images, etc.), agir en modèle, etc.

Décrivez ce qui est fait, ou ce qui pourrait être fait, pour que tous les enfants puissent accéder à des activités, à du matériel et à des lieux variés et polyvalents, répondant à leurs besoins, préférences et désirs.

Ex. : activités et aménagement adaptés, matériel accessible, équipements particuliers, identification diversifiée des coins et des bacs de rangement, etc.

Comment favoriser la compréhension et l'engagement de l'enfant dans des activités significatives qui mobilisent son potentiel et favorisent son développement global ?

Modes diversifiés de communication, observation des pairs, défis accessibles à l'enfant, matériel adapté au niveau de développement de l'enfant, offre d'activités variées et adaptées, valorisation des forces et réussites de l'enfant, etc.

Quelles sont les pratiques préconisées pour assurer la santé et la sécurité de l'enfant et de ses pairs ?

Plan de gestion de crise, connaissance des sensibilités de l'enfant, matériel adapté pour le retour au calme, gestion des émotions, mise en œuvre des stratégies qui fonctionnent avec l'enfant, etc.

Quelles sont les pratiques et attitudes préconisées pour travailler de concert avec les parents et les partenaires dans le bien-être et le développement de l'enfant ?

Reconnaissance de l'expertise de chacun, partage des observations, sensibilité à la réalité des parents, adoption d'une posture active plutôt que réactive, réflexion sur les préjugés, etc.

Procédure de détection

« L’observation permet au personnel éducateur et aux RSG de bien connaître chaque enfant de leur groupe. Elle conduit à détecter d’éventuelles difficultés vécues par les enfants et à vérifier dans quel contexte celles-ci se manifestent. »⁶

Le programme éducatif Accueillir la petite enfance mentionne aussi que « Le processus de l’intervention éducative, conduisant à baser ses actions sur l’observation et la planification puis à les évaluer, est d’une grande utilité pour détecter les difficultés vécues par les enfants au SGEE. »⁷

Aussi, selon l’article 57.1 de la LSGEE, le **dossier éducatif** permet notamment d’inscrire les renseignements permettant de détecter hâtivement les difficultés que l’enfant peut rencontrer.

L’**observation** inscrite dans un **processus d’intervention éducative** est donc utilisée pour **recueillir et noter des faits** entourant chacun des enfants et pour les accompagner dans leur développement global. Ce même processus s’utilise lorsque l’éducatrice ou les parents expriment des inquiétudes concernant le développement de l’enfant.

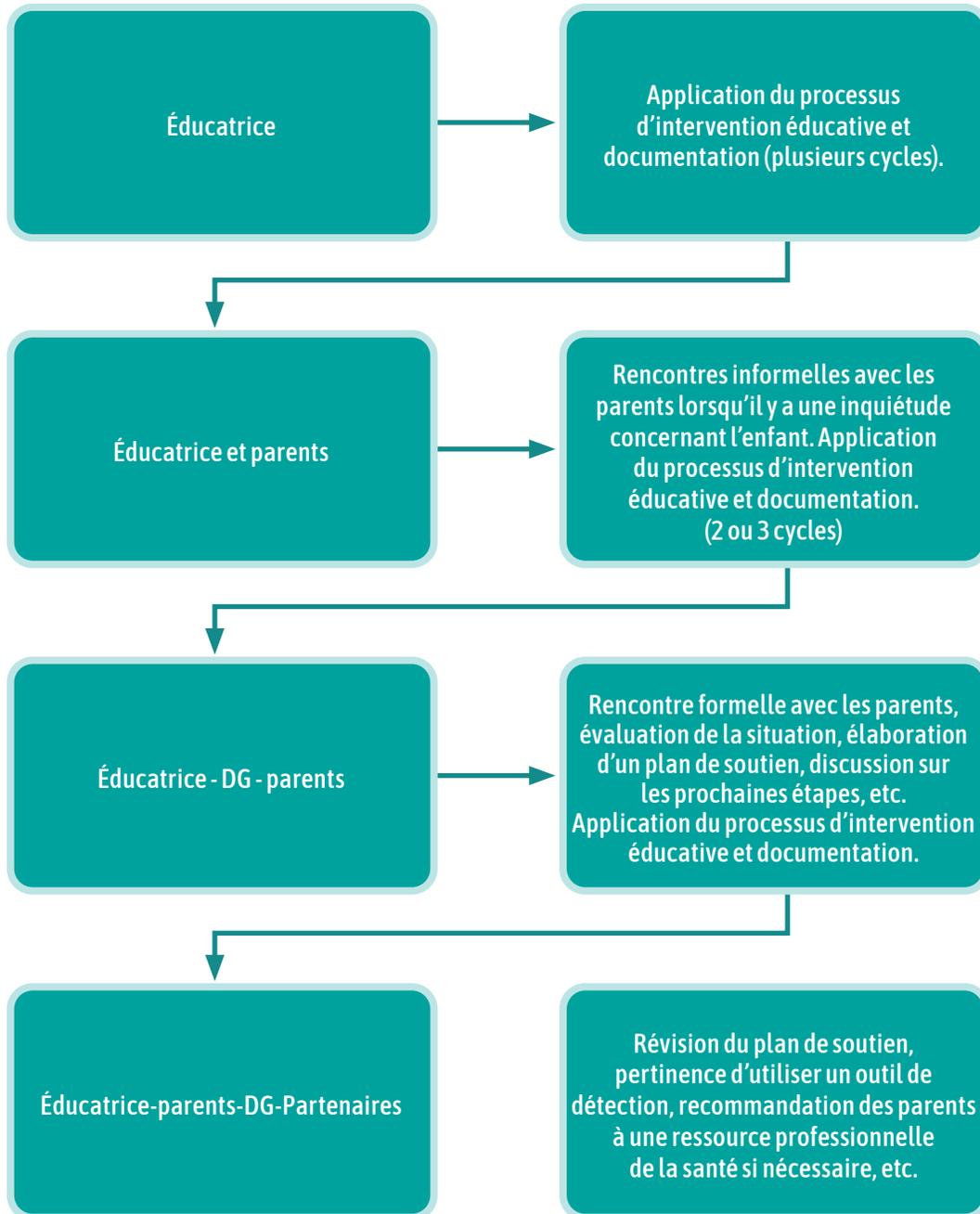
La procédure de détection peut s’enclencher lorsque le besoin de l’enfant n’est pas comblé, malgré plusieurs mises en œuvre du cycle du processus d’intervention éducative.

Questions à se poser :

- Quelle est la procédure qui vous permet de détecter des difficultés potentielles chez l’enfant?
- Quels outils d’observation, de planification et de détection sont mis à la disposition du personnel?
- Quand et comment mettez-vous en œuvre un plan de soutien pour l’enfant?
- Comment vous assurez-vous d’un partenariat entre le SGEE et les parents?

⁶Accueillir la petite enfance, programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l’enfance, gouvernement du Québec, 2019, p.51

⁷Idem, p.173



Mise en application de la politique d'inclusion

La présente politique :

- Est en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du SGEE.
- Sera révisée aux ___ ans ou avant, si nécessaire. Dans le cadre de cet exercice, les autres procédures et politiques du SGEE seront aussi révisées afin d'en assurer la cohérence.

Des actions concrètes telles que des communications, du soutien, de l'accompagnement ou de la formation seront mises en œuvre pour aider le personnel à s'approprier la présente politique.

Les parents et partenaires sont invités à contacter la direction du SGEE s'ils ont des questions ou des préoccupations au sujet de la présente politique.

Annexes

Si nécessaire, des documents peuvent être annexés à la présente politique.

Références

[Cadre de référence pour l'élaboration d'une politique d'intégration et de maintien en service de garde des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers](#)

[Rédiger une politique d'inclusion : Guide pour les garderies et garderies familiales, Manitoba](#)

[Guide d'aide à la mise en place de pratiques inclusives efficaces en service de garde](#)